

PARCOURS DE SOINS, PRISE EN CHARGE

L'INCa publie un référentiel organisationnel sur le nouveau programme personnalisé de soins



La **remise aux patients d'un Programme personnalisé de soins (PPS)** constitue une des **mesures transversales de qualité dans le dispositif d'autorisations des établissements de santé pour la pratique de la cancérologie** et fait l'objet d'un suivi, au sein des établissements autorisés, par les ARS et par l'Institut national du cancer (INCa). Inscrit dans une vision globale et intégrée du parcours de soins, le PPS doit aujourd'hui **évoluer afin de permettre de prendre en compte l'ensemble des besoins de la personne malade en préservant ainsi la continuité de ses soins et sa qualité de vie.**

> [Consulter le document](#)



Dernière mise à jour le 23 octobre 2019